

DEPARTEMENT DU NORD

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
du Conseil Municipal de la Commune de
LEZENNES**

**Arrondissement
de LILLE**

L'an deux mille vingt-six, le trente juin à vingt heures,
le Conseil Municipal de la Commune de LEZENNES
s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la
Présidence de Monsieur Didier DUFOUR, Maire, à la
suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à
l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte
de la Mairie, conformément à la loi.

**Objet : Composition du conseil social territorial local, fixation du
nombre de représentants du personnel, maintien du paritarisme
et décision du recueil de l'avis des représentants des collectivités
et établissements**

**Date de convocation :
Le 26 juin 2026**

Présents : Didier DUFOUR – Edouard BABIK - Ludovic
CHRETIEN – Sandrine DEPLECHIN – Frédérique
DESCAMPS – Michaël DESEURE – Cathy DONDEYNE –
Aude DUDENKO - Gaëlle GAUDRON – Marc GODEFROY
– Franck LACMANS – Lucienne LAVOISIER – Quentin
LEGER – Reinald LORIDAN – Cyril MIRABAUD –
Raphaëlle MIRABAUD – Carole PETIT – Pascaline
PREVOST – Jean SAGETTE – Stéphanie SAGETTE –
Elodie STANASZEK

**Nombre de Conseillers
en exercice : 23**

Absents excusés :

Farid FARAJI donne pouvoir à Franck LACMANS
Alexis DUCHESNE donne pouvoir à Gaëlle GAUDRON

Absents :

**Nombre de Conseillers
Présents : 21**

**Nombre de Conseillers
Votants : 23**

Pour : 23

Contre : 00

Abstention : 00

Secrétaire de séance : Edouard BABIK

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment ses articles L. 251-5 et s.
ainsi que ses articles R. 252-30 et suivants,

Vu l'arrêté interministériel du 2 juillet 2025 fixant la date des prochaines élections
professionnelles dans la fonction publique,

Considérant qu'un Comité Social Territorial doit être créé dans chaque collectivité ou établissement public employant au moins 50 agents,

Considérant la délibération n°D_2022-06-28 /02 portant création du comité social territorial et fixant sa composition,

Vu la délibération n°D_2026_04_07_03 concernant la composition des commissions municipales,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 22 juin 2026

Considérant que la consultation des organisations syndicales est intervenue le 22 mai 2026 soit 6 mois au moins avant la date du scrutin,

Considérant que l'effectif apprécié au 1er janvier 2026 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est compris en 50 et 200 agents,

Les prochaines élections pour le renouvellement général des organismes consultatifs au sein desquels s'exerce la participation des fonctionnaires et agents de la Fonction Publique Territoriale est fixée au 10 décembre 2026.

Il convient à cet effet de préciser par délibération le nombre de représentants des collèges élus et des représentants du personnel titulaire au sein du comité et de préciser la règle du paritarisme.

Le nombre des membres élus ne peut être supérieur au nombre de représentants du personnel au sein du Comité social territorial. Les représentants titulaires sont en nombre égal à celui des représentants suppléants.

Il est proposé de maintenir le nombre de représentants de chaque collège à trois membres titulaires et trois suppléants.

Il est ainsi proposé d'actualiser la représentation ci-après et de nommer les élus suivants

Membres titulaires collège élus :

- 1/ M. Didier DUFOUR
- 2/ Mme Sandrine DEPLECHIN
- 3/ M. Michael DESEURE

Membres suppléants collège élus :

- 1/ M. Quentin LEGER
- 2/ Mme Frédérique DESCAMPS
- 3/ Mme Gaëlle GAUDRON

Le conseil municipal sur le rapport du Maire, après en avoir délibéré :

- Confirme la création du comité social territorial local
- FIXE le nombre de représentants titulaires du personnel à Trois (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants),
- DECIDE le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants.
- DECIDE en conséquence d'actualiser la représentation du collège élus au sein du CST, et décide à l'unanimité de renoncer au vote secret relatif à cette nomination

- NOMME membres du collège élu du Comité Social local :

Membres titulaires collège élus :

- 1/ M. Didier DUFOUR
- 2/ Mme Sandrine DEPLECHIN
- 3/ M. Michael DESEURE

Membres suppléants collège élus :

- 1/ M. Quentin LEGER
- 2/ Mme Frédérique DESCAMPS
- 3/ Mme Gaelle GAUDRON

- DECIDE : le recueil, par le comité social territorial, de l'avis des représentants de la collectivité.

-----Adoptée à l'unanimité des votants -----

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour copie conforme.



Le Maire,

Didier DUFOUR

Date d'envoi en Préfecture du Nord : 02 JUL. 2026

Date de réception en Préfecture du Nord :

Date de publication : 02 JUL. 2026